

Formalités de passage en douane chez MCH Beaulieu Lausanne

Chers exposants,

suite à des restructurations douanières, MCH Beaulieu Lausanne ne dispose plus de bureaux de douanes, ni de transitaire sur son site.

Toutes les formalités douanières doivent être traitées entièrement et impérativement en frontière. Nous vous prions de bien vouloir consulter les horaires des bureaux douaniers les plus proches:

- Vallorbe <http://www.pwebapps.ezv.admin.ch/apps/dst/dst/print?id=720&lang=2>
- Bardonnex <http://www.pwebapps.ezv.admin.ch/apps/dst/dst/print?id=322&lang=2>
- Tout autre bureau <https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/teaser-page-d-accueil/a-la-une-teaser/nouvelle-application-pour-les-heures-d-ouverture.html>

Il est également possible de faire une auto déclaration écrite, vous trouverez plus d'informations en cliquant sur le lien ci-dessous <https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-particuliers/declarer-des-marchandises/importation-en-suisse/declaration-de-marchandises/boite-a-declarations.html>

Pour garantir des formalités aux normes, nous vous suggérons de prendre contact avec un transitaire afin de préparer au mieux votre venue et votre départ de Suisse.